- Sécuriser le stockage et l'enfouissement ;
- Renforcer la gestion des déchets dangereux.

Dès 2025, plusieurs actions structurantes ont été engagées afin d'amorcer la mise en œuvre opérationnelle du schéma :

- Le lancement d'une étude sur l'impact de l'interdiction des bouteilles en plastique de moins de 1,5 L ;
- La finalisation d'une étude sur la reprise par le Pays de la compétence de traitement des déchets ménagers ;
- Le renforcement de la communication sur la réglementation relative aux plastiques à usage unique (> 4 millions de vues sur les réseaux sociaux) ;
- Le soutien à l'installation de ressourceries (dont celle de Mahina) ;
- L'engagement de travaux préparatoires relatifs à la mise en place d'une fiscalité incitative et dissuasive.

Le programme STPGD représente un investissement estimé entre 41 et 53 milliards FCFP sur 10 ans et poursuit des objectifs de réduction de l'impact environnemental des déchets, de maîtrise des coûts de gestion et développement de l'économie circulaire.

1.2.18 Politique de l'eau

Adoptée en 2021, la Politique de l'eau de la Polynésie française constitue le premier cadre stratégique global de gestion de l'eau sur la période 2021-2030, articulé autour de trois orientations :

- Le soutien aux communes pour l'eau potable et l'assainissement (cycle domestique) ;
- La préservation et gestion durable de la ressource en eau (cycle naturel) ;
- Le renforcement de la gouvernance.

Le premier plan d'actions (2021-2025), structuré autour de 63 actions, a permis de poser les bases opérationnelles et les outils de suivi.

L'année 2025, une année charnière

Réalisations 2025 — Politique de l'eau		
1,22 milliard FCFP Eau potable	42 millions FCFP Assainissement	9 Stations de suivi opérationnelles

- Chantier majeur de la SEM Vaitama avec la mise en place du nouvel émissaire de Taapuna ;
- Réseau de suivi consolidé, campagnes de prélèvements sur les rivières, poursuite des schémas directeurs de bassin versant ;
- Gouvernance active avec plusieurs COTECH et COPIL.

Le second plan d'actions 2026-2030

L'année 2025 a été marquée par la validation du second plan d'actions (2026-2030), structuré autour de 71 actions et doté d'un budget estimé à 10,6 milliards FCFP. Ce nouveau plan :

- Renforce le soutien aux communes (citernes individuelles, rénovation de stations d'épuration de logements sociaux) ;
- Intègre de nouvelles études sur les aquifères, les lentilles d'eau douce des atolls et les zones humides ;
- Prévoit une modernisation du cadre réglementaire et un renforcement des capacités organisationnelles.

L'appui budgétaire de l'Union européenne

L'appui budgétaire UE 2022-2027, représente :

- Une enveloppe totale de 3,7 milliards FCFP sur la période 2022-2027 ;
- Les tranches fixes prévues ont été versées intégralement entre 2023 et 2025 ;
- Une retenue partielle a toutefois été appliquée sur une tranche variable en raison d'un indicateur technique non totalement atteint.

1.2.19 Charte de l'éducation de la Polynésie française

La Charte de l'éducation de la Polynésie française, promulguée par la loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017, constitue le cadre de référence de la politique éducative du Pays. Elle fixe les principes, les orientations et les objectifs guidant l'action du ministère de l'Éducation, de la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) et de l'ensemble des acteurs du système éducatif.

Depuis 2024, une dynamique de refonte de ce cadre a été engagée, à la suite des États généraux de l'éducation et d'une démarche de concertation d'ampleur associant l'ensemble de la communauté éducative.